



MODALITES D'INSCRIPTION – ETE 2024

Aux ALSH (Puyricard et Couteron) / STAGES / SEJOURS

Enfants et adolescents

Diffusion du « programme général été 2024 » à partir du 12 avril 2024

Directement au secrétariat du Centre Socio-Culturel et sur notre site internet www.cscdavin.fr

Inscriptions à l'ALSH et stages pour les habitués

Pour l'ALSH : De 3 ans scolarisé à 12 ans : 5 jours et plus de présence depuis juillet 2023

Pour les Stages : Ados / Pré-ados (Collégiens) - Pas de critère d'ancienneté

3 phases pour les inscriptions, pour vous éviter de longs temps d'attente.

Compléter et préparer préalablement, les documents administratifs

- **Préremplir et scanner les documents suivants au format PDF uniquement** : « Fiches d'inscription été 2024 », « fiches sanitaires et de renseignements », « Copie des vaccins – Pages du Carnet de santé variables selon date de naissance », « Assurance RC », « feuille d'imposition 2023 (sur les revenus 2022)»
Vous trouverez ces documents en **page d'accueil de notre site / documents téléchargeables**
- **Comment remplir la fiche d'inscription** Compléter la fiche (Puyricard et / ou Couteron) avec les dates et créneaux souhaités durant la période estivale - Manuellement ou par informatique car PDF Modifiable.
Stages : Afin de permettre à un plus grand nombre d'enfant de bénéficier de ces formules « stages », nous accorderons un maximum de 2 stages / enfant sur l'ensemble de l'été. A ce titre, en cas d'inscription à un stage (1^{er} choix), ne pas oublier de cocher, à droite sur la fiche, l'ordre de priorité des stages demandés, ainsi que votre accord pour une inscription à « l'ALSH classique » (2^{ème} choix) au cas où il n'y ait plus de place dans les stages.

Prise de RV et envoi des documents

- Connectez-vous sur notre site Internet à **compter du vendredi 26 avril - 20h00** afin de fixer la date d'un R-V administratif (*chemin d'accès* : **Page d'accueil / Enfance Jeunesse** (Au-dessus du bandeau photo en haut de la page) / **Prise de R-V**)
 - Prendre un R-V de 20 minutes (pour 2 enfants max) entre le jeudi 16 mai et le jeudi 30 mai.
 - Joindre les documents, **en PDF uniquement**, que vous aurez préalablement préparés.
 - Une confirmation d'envoi vous sera notifiée immédiatement par le module de RV.
- ATTENTION**
- ✓ **Toute transmission anticipée avant 20 h ne sera pas prise en compte par le secrétariat du CSC.**
 - ✓ La fiche d'inscription **ne constitue pas une inscription définitive**, mais une fiche de vœux détaillée pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) dépendant des disponibilités d'accueil.
 - ✓ En l'absence des informations sur vos revenus 2022 et/ou du n°Caf, nous considérerons que vous êtes sur le barème le plus élevé.
- Les personnes ne souhaitant pas utiliser Internet pourront procéder aux inscriptions en déposant directement au secrétariat les documents administratifs ci-dessus, au format papier, à compter du lundi 29 avril - 8h30
 - Après réception, ces fiches seront **enregistrées** scrupuleusement par **ordre d'arrivée (heure)** par le secrétariat.
 - Après traitement par le secrétariat, un mail vous sera adressé pour faire un point sur les inscriptions en cours, et vous rappeler la date du R-V administratif.

Confirmation définitive de votre inscription

lors du rendez-vous administratif, fixé par vous-même au moment du dépôt du dossier

- **Vérification et corrections** éventuelles de vos inscriptions avec le secrétariat.
- **Règlement** des périodes retenues en fonction des disponibilités d'accueil, selon votre ordre d'arrivée.
- Merci de ramener les pièces et documents éventuellement demandés par le secrétariat.

Attention : toute absence au R-V entraîne une annulation automatique de la réservation

Inscriptions aux séjours vacances

Tous les adhérents du CSC ML Davin à jour de leur cotisation – Pas de critère d'ancienneté

Mêmes modalités et jours que pour l'ALSH - Voir ci-dessus

Inscriptions à l'ALSH et stages pour les occasionnels et nouveaux

Moins de 5 jours de présence depuis juillet 2023

Mêmes modalités et jours que pour l'ALSH – Mais changement de jour

POUR LES OCCASIONNELS

- **Compléter et préparer préalablement**, les documents administratifs au **format PDF uniquement**
« Fiches d'inscription été 2024 », « fiches sanitaires et de renseignements », « Copie des vaccins – Pages du Carnet de santé variables selon date de naissance », « Assurance RC », « avis d'imposition 23 (sur revenus 22)»
- **Prise de R-V et envoi des documents** : Connectez-vous sur notre site Internet à compter du **jeudi 30 mai – 20 h**, afin de fixer la date d'un R-V administratif (*chemin d'accès : Page d'accueil / Enfance Jeunesse (Au-dessus du bandeau photo en haut de la page) / Prise de R-V*)
 - Prendre un R-V de 20 minutes (pour 2 enfants max) entre le lundi 10 juin et le Mardi 18 juin.
 - Joindre les documents, *en PDF uniquement*, que vous aurez préalablement préparés.

Attention : Toute transmission anticipée avant 20 h ne sera pas prise en compte par le secrétariat du CSC.
Les personnes ne souhaitant pas utiliser Internet, pourront procéder aux inscriptions en déposant les pièces demandées au format papier, directement au secrétariat à compter du vendredi 31 mai - 8h30

POUR LES NOUVEAUX D'AIX EN PROVENCE

- **Inscription directement au secrétariat** à compter du vendredi 31 mai - 8h30, en fonction des places disponibles. - Venir avec les documents administratifs ci-dessus au format papier.
- **Confirmation définitive de votre inscription** lors du rendez-vous administratif, fixé avec le secrétariat au moment du dépôt du dossier.

Attention : toute absence au R-V entraîne une annulation automatique de la réservation

Inscriptions pour les nouveaux - Hors Aix-en-Provence

(Eguilles, Venelles, St Cannat, Le Puy Ste Réparate, étranger...)

Inscriptions sur place en fonction des places disponibles **à partir du jeudi 20 juin 2024 - 8h30**

Venir avec les documents administratifs ci-dessus au format papier.

Désistements et annulations (Voir règlement intérieur de l'ALSH)

- **Annulations** : Les demandes d'annulation devront se faire par le dépôt au secrétariat, l'envoi par mail à annulation@cscdavin.fr d'un « formulaire d'annulation type » (téléchargeable sur le site du Centre Socio-Culturel) dans les délais suivants :
 - Pour l'ALSH de juillet et Août : Date limite le vendredi 21 juin 2024.**
 - Attention : Changement d'organisation par rapport aux années précédentes**
- Remboursement des **absences maladie** sur présentation d'un certificat médical communiqué dans les 48h.
- Diffusion des programmes détaillés de l'ALSH à partir du **lundi 10 Juin 2024.**

Sylvain ZAMMIT

Responsable du Secteur enfance/jeunesse

Jean-Luc ANDREANI

Directeur du CSC